



## Colloque

### Réforme des politiques sécuritaires : réalité et exigences

Salé, 30 et 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2008

Organisé par le Forum marocain pour la vérité  
et la Justice et le Forum des Alternatives Maroc

### Déclaration finale

Le Forum marocain pour la Vérité et la Justice (FMVJ) et le Forum des Alternatives Maroc (FMAS) ont tenu les 30, 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2008 à Salé, Maroc, un colloque international sous le thème : «Réforme des politiques sécuritaires : réalités et exigences».

Ont pris part à cet événement des chercheurs et experts internationaux, des organismes de la société civile, des organisations de défense des droits humains, des parlementaires, des départements gouvernementaux et des représentants d'organismes de sécurité au Maroc.

Les participants au colloque :

- Réaffirmant leur attachement à la recommandation[1] de l'Instance Equité et Réconciliation (IER) relative à la réforme du système de sécurité au Maroc en ce sens qu'elle constitue un point fort parmi les recommandations contenues dans le rapport final de l'IER ;
- Soulignant la nécessité d'œuvrer à la mise en œuvre de cette recommandation dans le cadre d'un dialogue national auquel prendront part toutes les parties concernées, en ce sens que cette recommandation est le résultat de l'analyse de la réalité sécuritaire dans notre pays, d'une part, et de l'établissement de la responsabilité des organes sécuritaires et militaires et des organes en charge du maintien de la sécurité publique et leur implication dans les violations graves des droits humains au Maroc, d'autre part. Elle est aussi inspirée de l'analyse du contexte général dans lequel ont été perpétrées ces violations ;
- Se référant aux résultats du colloque préliminaire qui a été organisé par le Forum marocain pour la Vérité et la Justice et le Collectif associatif de suivi des violations graves des droits humains ainsi qu'à la teneur du rapport issu du colloque qui s'est tenu en avril 2008 par le Centre d'études en Droits humains et Démocratie et aux recommandations qui y sont formulées ;
- Ayant à l'esprit les facteurs extérieurs et les conditions posées par les accords internationaux de partenariat, de coopération économique et d'échanges commerciaux en ce qui concerne le respect des droits humains ; soulignant les mutations internationales dans le sens de la consécration de la démocratie, de la mondialisation de la justice et son impact sur la performance générale des organes militaires et sécuritaires ;
- Ayant pris connaissance des principes et concepts généraux relatifs à la réforme des systèmes de sécurité ; après avoir posé les problématiques majeures à ce sujet, et suite à l'examen de la réalité sécuritaire dans notre pays et ce, à la lumière des normes de bonne gouvernance ;
- Ayant pris connaissance d'expériences de certains pays dans le monde dans le domaine de la RSS, tout en procédant à des commentaires comparatifs avec des expériences de pays tels que la France, l'Amérique latine et les Caraïbes, la Turquie, à travers les interventions pertinentes d'experts et les débats fructueux où tous les intervenants ont contribué à soulever les grandes problématiques et à définir de manière générale les critères et exigences de la réforme et de la révision des politiques sécuritaires dans notre pays, à la lumière de faits réels, et en rapport avec les recommandations de l'IER relatives à la bonne gouvernance sécuritaire dans notre pays ;

- Se basant sur la tendance générale du débat ayant conclu qu'il n'existait pas de modèle à suivre en matière de réforme des systèmes de sécurité, ce qui permet de conclure à la particularité de chaque expérience en matière de RSS ;

Sur la base de ce qui précède, les participants recommandent ce qui suit :

### Instaurer la bonne gouvernance des systèmes sécuritaires au Maroc à travers :

#### Contexte général :

- Elargir le débat sur la RSS et y faire participer les différents acteurs et intervenants tels que les ministères concernés, les organes de sécurité, les acteurs politiques, les parlementaires, la société civile et les institutions nationales et ce, dans l'objectif d'instaurer et de consacrer la concertation, le partage et la gestion des différences.
- Œuvrer à convaincre les organes militaires et sécuritaires, les secteurs gouvernementaux concernés de l'importance d'adhérer au dialogue, de s'y engager et de mettre en place les conditions susceptibles de favoriser l'instauration de la bonne gouvernance sécuritaire.
- Déterminer la position des organes sécuritaires dans l'échiquier politique dans le pays, définir les rôles de l'institution militaire et des organes sécuritaires en matière de préservation de la sûreté et leur positionnement par rapport à l'acteur politique, économique, sociale et sportif.
- Intégrer les principes sur «la lutte contre l'impunité» dans tout plan de réforme des systèmes sécuritaires.
- Réviser les textes législatifs et réglementaires régissant la police, les organes de renseignement civils et militaires, la gendarmerie, les forces auxiliaires au niveau des structures, des attributions et des rôles ; harmoniser les textes législatifs et réglementaires les régissant de manière claire et transparente et garantir le non chevauchement de leurs attributions respectives.
- Mettre en place de nouvelles politiques basées sur la responsabilité politique, pénale et civile en ce qui concerne tous les dépassements ou violations perpétrés par les organes sécuritaires et militaires.
- Instaurer des politiques liant la sécurité nationale au développement économique et basées sur le respect des valeurs de la citoyenneté et des droits humains, dans le cadre d'une stratégie intégrée garantissant la sécurité nationale, la sécurité économique et la stabilité sociale.
- Déterminer les critères exigibles pour la révision des politiques sécuritaires et la réforme des systèmes de sécurité dont principalement :
  - la légitimité en ce sens que les différentes institutions sécuritaires et militaires doivent se référer à la loi pour déterminer leurs attributions et leurs rôles.
  - La mise en œuvre du principe de transparence, notamment en ce qui concerne les budgets, l'instauration du contrôle parlementaire et judiciaire et la responsabilité politique du pouvoir exécutif ainsi que le contrôle de la société civile et des médias.
  - La mise en place d'un mécanisme efficace de contrôle, y compris l'élargissement des compétences des commissions parlementaires chargées de la défense et de la sécurité.
- Opérer une révision de la Constitution, notamment en ce qui concerne la séparation des pouvoirs, modifier et compléter les textes législatifs et réglementaires pertinents, œuvrer à la réforme du système judiciaire dans le pays et renforcer son indépendance, consacrer les droits et libertés fondamentales dans la Constitution.
- Harmoniser la législation nationale avec les dispositions et l'esprit des traités internationaux relatifs aux droits de l'Homme, renforcer les mécanismes de la démocratie dans toutes les institutions publiques et privées et renforcer la suprématie des principes des droits humains.

#### Le contrôle :

- Instaurer un contrôle parlementaire concret sur toutes les institutions militaires et les organes sécuritaires.
- Faire en sorte que la responsabilité politique quant aux organes sécuritaires relève du gouvernement qui devrait assumer la responsabilité des décisions sécuritaires et soumettre ces organes au contrôle du parlement.
- Mettre en place des mécanismes de contrôle sur la performance générale de l'institution militaire, des organes sécuritaires et les budgets qui leur sont alloués.
- Créer une institution nationale médiatrice qui sera chargée des enquêtes au profit de plaignants parmi les civils et militaires.

#### Réformes internes :

- Œuvrer à la mise en place d'un code déontologique relatif à la gouvernance sécuritaire.
- Revoir les modalités et procédures de sélection et d'évaluation au sein des organes de sécurité.
- Revoir les systèmes de formation des agents de la sécurité et des militaires dans le sens de l'instauration de la qualité, de la responsabilité professionnelle, de l'appropriation des principes de la citoyenneté et des droits humains.
- Intégrer les valeurs et critères des droits humains dans les cursus de formation théorique et pratique des armées, de la police, des services de renseignement et améliorer le statut des personnels des organes sécuritaires quant aux valeurs et aux aspects symbolique et matériel.
- Œuvrer à la garantie du droit d'accès à l'information et prévoir une loi relative aux archives militaires et au système de circulation de l'information sécuritaire ; instaurer un système d'organisation clair permettant la différenciation des informations secrètes ne pouvant pas être divulguées dans l'immédiat.
- Réviser la loi sur les archives, notamment en ce qui concerne les délais de révélation des informations à l'opinion publique.

#### L'enseignement :

- prévoir dans les cursus et programmes d'enseignement des modules obligatoires et intégrés qui comprennent les informations sur les violations des droits humains, les recommandations relatives au renforcement de la bonne gouvernance sécuritaires, les expériences internationales allant dans le sens de l'institutionnalisation de la bonne gouvernance sécuritaire en matière de gestion de la chose publique.
- Créer des espaces et des clubs au sein des établissements scolaires et universitaires pour la pratique d'activités et la production de supports didactiques permettant au plus grand nombre d'apprenants l'assimilation des droits humains et la prise de position par rapport à toutes les violations des droits humains et l'éducation à la mise en œuvre des mécanismes de protection.

#### Société civile :

- Créer une dynamique au sein de la société civile sur la base des conclusions générales du débat ouvert sur la gouvernance sécuritaire dans le sens de l'instauration d'une gouvernance nouvelle et rationnelle des organes sécuritaires et charger un noyau de la conception d'un mécanisme en vue de la mise en marche de cette dynamique dans les plus brefs délais.
- Créer un observatoire civil se chargeant du repérage de tout ce qui concerne les politiques sécuritaires au niveau de la pratique quotidienne, du suivi de tous les développements et de propositions de mesures concrètes sur le sujet.

---

[1] «La gouvernance des appareils sécuritaires qui exige notamment la mise à niveau, la clarification et la publication des textes réglementaires relatifs aux attributions, à l'organisation, aux processus de décision, aux modes d'opération et aux systèmes de supervision et d'évaluation de tous les appareils de sécurité et de renseignement, sans exception, ainsi que les autorités administratives en charge du maintien de l'ordre public ou ayant pouvoir de recourir à la force publique», Rapport final de l'IER, 30 novembre 2005.